

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2014/09/23-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 septembre 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu les avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 11 septembre 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Demandes de création et de modifications de diplômes d'établissement

Le conseil d'administration approuve les demandes de création et de modifications des diplômes d'établissement. Ces demandes sont détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 28 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 23 septembre 2014



Yvon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Campagne de création de Diplômes d'établissement
Liste complémentaire des Diplômes d'établissement proposés à la création pour 4 ans
Validé en CFVU du 11 septembre 2014
Soumis à approbation du CA du 23 septembre 2014

Composante	Domaine	Type diplôme	Intitulé	Responsable	Tarifs FI	Tarifs FC/ Reprise d'études non financée (RENF)	Date CFVU	Avis CFVU
FEG / SUJO		CU	Diplôme d'établissement étudiant- entrepreneur (D2E)	Gilbert BOUGI	500 €	1 500 €	11/09/2014	Avis favorable

Diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur (Certificat d'Université D2E)

Le D2E s'inscrit dans un projet national.

Cette formation apporte :

- un statut et une couverture sociale à l'étudiant ou au jeune diplômé entrepreneur ;
- la possibilité, si le candidat est en formation, de substituer son projet de création au stage normalement prévu dans le cursus, en accord avec le responsable de filière ;
- la possibilité de transformer l'acquisition du D2E en ECTS dans le diplôme national où est inscrit l'étudiant (notamment validation du stage et autres UE sous réserve de validation par l'établissement) ;
- un droit de césure dans la formation du diplôme national où est inscrit l'étudiant ;
- un double accompagnement enseignant + praticien ;
- la possibilité d'accès à un module de formation issu des formations dédiées à l'accompagnement par PEPITE PACA OUEST en accord avec la composante impliquée ;
- l'accès aux ressources documentaires et outils mis à disposition par PEPITE PACA OUEST ;
- l'accès au réseau des partenaires régionaux de PEPITE PACA OUEST.

Diplômes d'établissement basculés au format AMU
Validé en CFVU du 11/09/2014
Soumis à approbation du CA du 23/09/2014

Composante	Type diplôme	Intitulé	Tarifs Formation Initiale		Tarifs FC/ Reprise d'études non financée (KENF)	Date CFVU	Avis CFVU
UFR ALLSH	DU	LANGUES	Etudiant inscrit dans un autre diplôme AMU : Tarif taux réduit de licence	Etudiant inscrit exclusivement au DU de langues : Tarif taux licence	2 000 €	11/09/2014	Avis favorable

Propositions de modifications de tarifs de Diplômes d'établissement

Validé en CFVU du 11/09/2014

Soumis à approbation du CA du 23/09/2014

Composante	Type diplôme	Intitulé	Tarifs Formation Initiale	Tarifs FC/ Reprise d'études non financée (RENF)	Date CFVU	Avis CFVU
FEG	DESU	Perfectionnement en Finance	1 200 €	1 800 €	11/09/2014	Avis favorable